

Ecole élémentaire Pierre JONCHERY –Châtelailon-Plage-
Compte rendu du conseil d'école

Mardi 6 mars 2018

18 h / 20 h

1°) Personnes présentes :

Enseignants : Mme NOUZILLE (CP/CE1) Mme DELAVEAU (CE2/CM1) Mme LACROIX (CM1) M. HEBERT (CM2, directeur)	Représentants de parents d'élèves présents de droit : Mme BONFILS Mme FERJOU Mme BRIAND M. ZEYL	Education Nationale : M. FLORENTIN (représenté par Mr HEBERT)
Représentants de la mairie : M. LEBAS (maire-adjoint « Enfance, jeunesse, Education ») Mme ANDRE-TOUMIT (présidente de la commission scolaire)		

Excusée :

- Mme GRAUX (D.D.E.N.)
- Mme FAUCHER (enseignante, classe de CP)
- Mme LEPRÊTRE (enseignante, classe de CE1/CE2)

Monsieur LEBAS arrivera au conseil d'école à 19 h 30 (conseil d'école de Paul MICHAUD à la même heure). Les points concernant les effectifs, la proposition de modification des horaires et les questions relatives à la municipalité seront repris avec lui.

1°) Fonctionnement de l'école

a- Déléguée départementale de l'Éducation Nationale

« Le délégué départemental de l'Éducation Nationale (DDEN) est un ami de l'école publique nommé officiellement pour veiller aux bonnes conditions de vie des enfants, à l'école et autour de l'école.

Les délégués sont désignés par l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services de l'Éducation Nationale. Leur mandat (4 ans) est renouvelable et toujours révocable.

Chaque délégué exerce sa fonction à titre individuel, dans la ou les écoles dont il a la charge, et collectivement, dans le cadre de sa délégation. » (site internet national des DDEN)

Mme Brigitte GRAUX devient la déléguée référente de l'école élémentaire Pierre JONCHERY. Ayant été nommée depuis peu, elle n'a pas pu être présente ce soir mais le sera pour le prochain conseil dont la date (25 juin) lui a été communiquée. Elle a néanmoins effectué une longue visite de l'école le 26 février avec M. HÉBERT.

b- Compte-rendu du conseil d'école du 6 novembre 2017

Aucune remarque particulière n'est formulée à son sujet.

C- Effectifs de l'école

A ce jour, 154 élèves sont inscrits à l'école et se répartissent ainsi :

(1 arrivée prévue le 12 mars 2018 prise en compte)

Mme FAUCHER : 24 CP

Mme LEFEVRE (remplacée par Mme NOUZILLE) : 10 CP / 14 CE1 (24 CP/CE1)

Mme LEPRÊTRE : 15 CE1 / 10 CE2 (24 CE1/CE2) (+1 CE1 le 12 mars)

Mme DELAVEAU : 16 CE2 / 9 CM1 (25 CE2/CM1)

Mme LACROIX : 27 CM1

M. HEBERT : 29 CM2

L'école comptera donc le 12 mars 34 CP, 29 CE1, 26 CE2, 36 CM1, 29 CM2

Perspectives : Les prévisions d'effectifs pour la rentrée prochaine s'établissent à 28 CP, 35 CE1, 29 CE2, 26 CM1 et 36 CM2 (154 élèves).

d- Rythmes scolaires : situation à la rentrée prochaine

Après consultation par la mairie des enseignants et des parents d'élèves élus, la commune de Châtelailon a opté pour le maintien de la semaine de 4 jours et demi à la rentrée prochaine. Les « activités péri-éducatives » seront supprimées puisque l'état ne les subventionnera plus.

Réflexion et proposition pour une modification des horaires :

Si nous restons sur les mêmes horaires, la classe se terminera à 15 h 45. Jusqu'à présent, les élèves avaient 10 min de récréation (après 1 h 50 min de classe), afin de favoriser la transition avec les APE et sortaient donc de classe à 15 h 35. Dans la nouvelle situation, les APE étant supprimées, les élèves auraient 2 h de classe consécutives l'après-midi, ce qui est long. Il n'est en effet pas question de conserver une récréation de fin de journée ni d'en insérer une dans un créneau si court. Les enseignants proposent donc une modification des horaires de classe :

hypothèse : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 40 – 12 h 00 et 13 h 45 – 15 h 35

mercredi : 8 h 40 – 12 h 00

Les portes de l'école ouvriraient toujours 10 min avant (8 h 30, 13 h 35) et l'accueil se ferait sous la pleine responsabilité des enseignants. A 15 h 35, les élèves rentreraient chez eux ou seraient pris en charge par la garderie. Cette configuration a l'avantage d'ajouter du temps d'enseignement dans la semaine (40 min sur les 5 matinées pris sur les 4 x 10 min de récréation de l'après-midi), et d'uniformiser l'organisation des 5 matinées (durée de 3 h 20 chacune).

Cette question sera débattue lors de la prochaine réunion de la commission "Enfance, Jeunesse, Éducation".

e- Absentéisme

Un rappel à la réglementation a été fait à toutes les familles, dans le cahier de liaison :

Article 3.2 du règlement intérieur : « Conformément à la législation en vigueur et aux directives départementales, les absences pour motifs non valables sont notifiées à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale... **A la fin de chaque mois, le directeur de l'école signale à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale le nom des élèves dont l'assiduité est irrégulière, c'est-à-dire ayant manqué la classe sans motif légitime ni excuse valable.**

... en aucune façon un départ en vacances d'un élève ne sera admis pendant la période scolaire. Pour des cas très exceptionnels, une autorisation d'absence spéciale peut être demandée à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, sous couvert du directeur de l'école, **au moins 30 jours à l'avance.**

Il peut arriver que certaines familles soient tentées de justifier une absence illégitime par une maladie de l'élève. Ces rares familles doivent savoir que l'école finit toujours par savoir la vérité.

f- Classe de neige pour les CM1 et CM2 de l'école

Ce projet pédagogique de cycle 3 (CM1 et CM2) permet de travailler de manière interdisciplinaire. Les domaines prioritaires concernés sont l'EPS, les sciences, l'Éducation civique, mais le projet concerne également la littérature, les mathématiques.

V 16		16h30 : arrivée en bus au centre et installation	Veillée libre
S 17	Classe 1 : lecture de paysage + loc matos	Classe 1 : astro / 1 anim astro	Veillée libre
	Classe 2 : astro / 1 anim astro	Classe 2 : lecture de paysage + loc matos	G2 : veillée astro
D 18	Classe 1 : astro / 1 anim astro	Classe 1 : raquettes ou rando / 2 AMM	G1 : veillée astro
	Classe 2 : raquettes ou rando / 2 AMM	Classe 2 : astro / 1 anim astro	Veillée libre
L 19	Journée à La Mongie / 2 anim / 2 bus 4h de cours de ski : 11h-13h et 15h-17h avec 6 moniteurs ESF Salle HS de 13h à 14h		Veillée libre
M 20	G1 matin : 10h : visite pic avec GAPPIC / repas salle HS / 1 bus G1 après-midi : 15h-17h : 2h de cours de ski / 2 moniteurs ESF		Conteur
	G2 + G3 : 10h-12h : 2h de cours de ski 4 moniteurs repas froid au centre / 1 bus	G2 : 15h30 : visite centrale Beaudéan 1 bus G3 : expériences sur la force de l'eau	
M 21	G1 : 10h-12h : 2h de cours de ski avec 2 moniteurs ESF repas chaud au centre / 1 bus avec G3	G1 : expériences sur la force de l'eau	Conteur
	G2 matin : 10h : visite pic avec GAPPIC / repas salle HS / 1 bus jrnée G2 après-midi : 15h-17h : 2h de cours de ski / 2 moniteurs ESF		
	G3 : 10h-12h : 2h de cours de ski avec 2 moniteurs ESF repas chaud au centre / 1 bus avec G1	G3 : 15h30 : visite centrale Beaudéan 1 bus	
J 22	G1 + G2 : 10h-12h : 2h de cours de ski avec 4 moniteurs ESF repas chaud au centre / 1 bus	G1 : 15h30 : visite centrale Beaudéan 1 bus G2 : expériences sur la force de l'eau	Rangement
	G3 matin : 10h : visite pic avec GAPPIC / repas salle HS / 1 bus G3 après-midi : 15h-17h : 2h de cours de ski / 2 moniteurs ESF		
V 23	achats souvenirs ou jeu de questions	départ avec 1 RF	

Il nécessite des moyens financiers importants, dans la mesure où les interventions et activités proposées sont de qualité.

Rappel : 6 élèves de la classe de l'Unité d'Enseignement nous rejoindront du lundi au

vendredi, avec leur enseignante et leurs accompagnateurs (pris en charge financièrement par l'IME des Boucholeurs).

**-BUDGET PREVISIONNEL Classe de découverte à PAYOLLE-
-du 16 au 23 mars 2018-**

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Coût du séjour élèves 448,85 € x 64 - hébergement en pension complète - sorties et animations - transports sur place - Astronomie « A ciel ouvert »	28 726,40	Participation des familles	16 740,00
		Subvention mairie de Châtelailon	3 000,00
Coût du séjour 4 accompagnateurs gratuits, 4 accompagnateurs payants 84 € x 4	336,00	Participation coopérative scolaire	15 002,40
2 soirées contes	240,00		
Voyage aller-retour 2 autocars	5 440,00		
TOTAL	34 742,40		34 742,40

La volonté de l'équipe enseignante est de continuer à organiser des projets de classe transplantée impliquant l'ensemble des élèves du cycle 3 (seule manière de s'assurer que chaque élève y a participé au moins une fois dans sa scolarité élémentaire). Néanmoins, les efforts demandés à la coopérative scolaire ont des limites.

Il n'y aura pas de classe de neige dans 2 ans. Les enseignants réfléchiront à un projet impliquant un effort financier moindre (voir ci-après).

g- Coopérative scolaire

A l'invitation des parents d'élèves élus, une réunion a eu lieu le jeudi 1^{er} mars avec une partie des enseignants de l'école afin de faire le point après le vide-grenier du dimanche 28 janvier et les réactions qui ont suivi.

En cette occasion, les enseignants ont fait un rappel sur l'historique et les objectifs de la coopérative scolaire de l'école élémentaire Jonchery :

- L'historique : Jusqu'en 2010, une association de parents d'élèves, « La belle école », existait. Elle organisait des manifestations qui finançaient les projets de l'école. Suite à des détournements de fonds, l'association n'a pas survécu. Les enseignants ont alors décidé, par l'intermédiaire de l'office centrale de la coopérative à l'école (OCCE, association complémentaire de l'école publique et reconnue par l'état d'utilité publique), de s'associer à la gestion des fonds et d'aider les parents d'élèves à organiser des manifestations pour répondre aux objectifs que l'équipe pédagogique a redéfinis à la rentrée 2010. L'affiliation à l'OCCE permet en outre un double contrôle des comptes de la coop de l'école (par des parents, puis par l'association départementale).
- Les objectifs de la coopérative scolaire (redéfinis à la rentrée 2010) :

1- Assurer la gratuité totale pour les familles des sorties scolaires d'une journée et des « petits » projets de classe.

2- Aider au financement des classes de découverte. Dans le même temps, il a été décidé d'essayer de faire en sorte d'organiser des projets de classes transplantées incluant toutes les classes dans lesquelles il y avait des CM1 et des CM2, tous les 2 ans. Les objectifs sont de faire partir les élèves dans un environnement qu'ils ne connaissent pas pour leur majorité et de pouvoir travailler à l'école dans plusieurs disciplines autour de ce projet en associant plusieurs classes pour favoriser l'émulation (des élèves mais aussi de l'équipe enseignante).

Comme toute association, la coopérative scolaire demande une cotisation à ses membres (les familles), de 15 € par enfant mais dégressive en fonction du nombre d'enfants, dont le montant n'a pas évolué depuis 2010. La gratuité des sorties scolaires d'une journée a, depuis, toujours été assurée.

Concernant les classes de découverte, le tableau ci-dessous récapitule ce qui a été conduit :

<i>Type de séjour</i>	<i>durée</i>	<i>Effectif concerné</i>	<i>Participation demandée aux familles (par enfant)</i>	<i>Participation totale de la coopérative scolaire</i>
2012 : Classe de découverte à Paris	5 jours	67 élèves	150 €	Plus de 10 000 €
2014 : Classe de neige à Campan (65)	8 jours	66 élèves	250 €	Près de 13 000 €
2016 : Classe de neige à Payolle (65)	8 jours	78 élèves	280 €	Près de 15 000 €
2018 : Classe de neige à Payolle (65)	8 jours	64 élèves	280 €	15 000 €

Au final, pas moins de **275 enfants ont participé à ces classes de découverte**. Rien n'aurait été possible sans **la participation de la coopérative scolaire (53 000 € sur les 4 projets)**, en plus des autres actions menées comme la gratuité totale des sorties pédagogiques d'une journée.

Ces projets (qui ne figurent pas, faut-il le rappeler, dans les obligations de service des enseignants) ne sont possibles qu'avec la mobilisation des parents d'élèves. Les ventes de mugs, chocolats, tombolas, etc... sont un succès mais il est indispensable que les 2 manifestations organisées (vide-grenier depuis 7 ans dont le bénéfice net oscille entre 1 600 et 2 400 euros, et kermesse de l'école en juin (entre 1 400 et 1 700 euros de bénéfice) le soient également car ce sont elles qui sont déterminantes financièrement.

Or, il a été très difficile de trouver des parents pour aider à organiser la kermesse de juin 2017 sans parler du vide-grenier du 28 janvier dernier.

Prenant acte de la situation, les enseignants ont informé les parents élus qu'ils n'organiseraient plus de manifestation (kermesse, vide-grenier, vente de crêpes ou autres) car ce n'est en effet pas leur rôle.

Les enseignants confient donc à nouveau cette tâche aux parents de l'école, comme cela se passe partout ailleurs, sous le contrôle financier de l'OCCE. Ils conservent l'objectif d'organiser une classe de découverte tous les 2 ans pour les CM1 et CM2 de l'école, mais abandonnent pour l'heure les projets de classe de neige, trop coûteux au regard des moyens dont ils disposent à présent. Les classes de découverte futures (leur lieu, leur durée, ...) seront déterminées en fonction des capacités financières de la coopérative scolaire.

f- Fête de l'école

Une date a été arrêtée, celle du vendredi 22 juin, à partir de 18 h, dans la cour de l'école. L'organisation de la kermesse de l'école est confiée aux parents d'élèves de l'école.

2°) Questions relatives à la municipalité

• Travaux envisagés :

- Déplacement de la salle informatique et de la BCD : ce déplacement n'a pour l'heure pas lieu d'être car l'étude pour l'installation d'un ascenseur sera faite en 2018. La mise en service ne sera pas effective avant l'été 2020 si cette solution est retenue.

- Rénovation des salles de classe de Mme LEPRÊTRE et de M. HÉBERT : ces travaux seront effectués durant l'été 2018.

- Rénovation de la salle des maîtres et du bureau de direction : non programmée pour l'heure.

- Soucis avec le matériel informatique : Lors du plan de rénovation de tout le système informatique de la commune avec l'installation de la fibre, la salle informatique de l'école sera également rénovée et chaque enseignant devra alors signaler ses demandes spécifiques. (Ex : Relier chaque ordinateur des classes au photocopieur...).

3°) Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20H30.

Le directeur
D. HEBERT

La secrétaire de
S. LACROIX

Compte-rendu transmis à :

- M. le Maire de Châtelaiillon-Plage
- M. le Maire-Adjoint chargé des Affaires scolaires de Châtelaiillon-Plage
- Mme la présidente de la commission scolaire de Châtelaiillon-Plage
- M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription de La Rochelle-Sud
- M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, ASH
- Mme la déléguée départementale de l'Éducation Nationale
- Mmes et Mrs les représentants de parents d'élèves
- Mmes et Mrs les enseignants